



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/640

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 18 novembre 2024 de la Société SOLUTIONS 30 SUD-EST, sise 2229 route des Crêtes 06560 VALBONNE représentée par Monsieur ROVERA Yannick et agissant pour le compte d'ORANGE.

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SOLUTIONS 30 SUD-EST effectuera des travaux d'ouverture de chambre pour tirage de lignes Télécom au droit de la Zone artisanale La Lauve Migranon en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

En raison de l'empiètement des travaux sur la chaussée, la circulation au droit des zones d'intervention sera alternée manuellement .

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 02 décembre au vendredi 20 décembre 2024 inclus.

Article 4 :

Le balisage et la signalétique seront mis en place, maintenus et retirés par l'entreprise SOLUTIONS 30 SUD-EST qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 18 novembre 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

